



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

structures administratives

Question écrite n° 51045

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'Observatoire national des emplois et des métiers de la fonction publique hospitalière créé par le décret n° 2001-1347 du 28 décembre 2001 modifiant le décret n° 88-981 du 13 octobre 1998. En effet "le jaune budgétaire" publié en annexe au PLF 2009, comportant la liste des commissions, instances consultatives ou délibératives placées directement auprès du Premier ministre ou des ministres, n'indique ni le coût de fonctionnement, ni le nombre de réunions tenues en 2005, 2006 et 2007 alors même qu'il indique un nombre de membres de 22. L'obligation d'information de l'Assemblée nationale n'est que très partiellement satisfaite. Il lui demande donc de bien vouloir transmettre les informations nécessaires sur le fonctionnement de cette instance, ou de lui faire connaître, en cas d'absence d'activité, si elle envisage de procéder à sa suppression.

Données clés

Auteur : [M. Michel Bouvard](#)

Circonscription : Savoie (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51045

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 juin 2009, page 5278

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)